

## PREFET DE LA REGION GUYANE

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Service Pilotage Stratégie du Développement Durable Cayenne, le 7 novembre 2019

## AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

## Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables de la <u>Guyane</u>

La mise à disposition du public **du 04 octobre 2019 au 04 novembre 2019** du projet de schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables de la Guyane (S2REnR) est annulée.

Il sera procédé à une nouvelle consultation du public du projet de S2REnR du 30 novembre au 30 décembre 2019 inclus sous forme exclusivement dématérialisée.

L'autorité compétente pour approuver le S2REnR est M.le préfet de la région Guyane - Rue Fiedmond, 97300 Cayenne.

Les demandes de renseignement peuvent être adressées à M.SAUVALLE (<u>yan.sauvalle@developpementdurable.gouv.fr</u>; 05 94 29 53 37).

Le dossier est consultable sur le site internet de la DEAL, sous la rubrique « consultations du public » : http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr/consultations-du-public-r775.html

Il est constitué du projet de S2REnR, et s'agissant d'un plan soumis à évaluation environnementale, de son rapport d'évaluation environnementale, de l'avis de l'autorité environnementale, et du mémoire en réponse au dit avis.

Les observations et propositions du public doivent être transmises par voie électronique à l'adresse suivante : deal973.spsdd@developpement-durable.gouv.fr.

Les communes concernées sont : Cayenne, Iracoubo, Kourou, Macouria, Mana, Matoury, Montsinnery-Tonnégrande, Remire-Montjoly, Saint-Laurent-du Maroni, Sinnamary.

A l'issue de cette mise à disposition, l'autorité compétente pour approuver le document fera une synthèse des observations reçues avant de prendre sa décision.